

Destinataires : Intervenants du programme CanadaGAP

Date : 13 mars 2018

Objet : Avis de correction – Version 7.1 des guides de salubrité des aliments

AVIS DE CORRECTION

Veillez prendre note des changements suivants qui ont été apportés aux guides de salubrité des aliments de CanadaGAP (version 7.1, 2018), affichés sur le site Web.

- Nous avons ajouté une puce à la section 17 *Fournitures d'emballage* afin de reproduire l'exigence relative au suivi des fruits et des légumes récoltés.
 - Remarque : Il ne s'agit PAS d'une nouvelle exigence. Celle-ci était déjà énoncée à la section 22 *Identification et traçabilité*.
 - On peut maintenant lire le texte suivant à la section 17 :
 - ❑ *La personne responsable d'autoriser le transfert des fruits et légumes récoltés s'assure de pouvoir suivre et retracer tous les fruits et légumes récoltés (par ex., date de récolte ou date de réception) à l'aide d'une étiquette de benne ou de palette ou autrement.*
- Remarque : Consultez la section 22 : Identification et traçabilité pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences en matière d'étiquetage.**
- Ce changement fait suite aux demandes d'utilisateurs du Programme qui désiraient avoir des précisions sur les exigences concernant l'étiquetage des produits récoltés qui sont transférés à une autre exploitation.

Les versions à jour des guides sont disponibles à l'adresse suivante :
www.canadagap.ca/fr/manuals/downloads/.

Nous vous remercions de votre coopération et nous excusons du contretemps. Pour toute question, veuillez communiquer avec info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPS ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

CANADAGAP®